



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2007

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les communes et au règlement général de commune, le Conseil communal a l'avantage de vous soumettre son rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice 2007.

PREAMBULE

Tenant compte des résultats favorables des exercices précédents, résultant de la politique financière adoptée par le Conseil communal, les objectifs demeurent inchangés pour l'exercice 2007, à savoir : assainir la dette communale, rester attentif à toutes les dépenses et limiter dans une certaine mesure les investissements.

Alors que le budget de l'exercice 2007 prévoyait un excédent de charges de fr. 158'540.-, le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre les comptes 2007 présentant un excédent de revenus de fr. 310'147.45, soit une amélioration de fr. 468'687.45.

Cet excellent résultat a permis au Conseil communal d'effectuer des amortissements supplémentaires pour un montant de fr. 242'053.-, dont vous trouverez trace dans les différents chapitres, ramenant ainsi le résultat de l'exercice à un excédent de revenus de fr. 68'094.45.

Ces amortissements supplémentaires auront pour avantage de décharger financièrement les exercices futurs, puisque les montants à amortir seront moindres.

Comme de coutume, vous trouverez au travers des pages suivantes, différents commentaires que le Conseil communal juge utile de vous donner pour une meilleure compréhension des comptes communaux.

0. Administration

Législatif et exécutif

Conseil général

Durant l'année 2007, le Conseil général s'est réuni à cinq reprises, les 21 février, 17 avril, 5 juillet, 19 septembre et 11 décembre.

Nous vous dressons ci-dessous un bref résumé de ces séances :

a) Séance extraordinaire du 21 février 2007

Présidence : Yvan Monard

20 Conseillers généraux présents

I. Réponse à la motion concernant le chemin des Emposieux

Le groupe Libéral-PPN avait transmis au Conseil communal une motion concernant la réfection du chemin des Emposieux, et plus précisément concernant la limitation de ce dernier au trafic agricole.

Le Conseil communal, au travers de sa réponse, expliquait au Conseil général que cette restriction avait été imposée par l'Etat, qui n'avait prévenu l'exécutif qu'en fin de procédure, soit après l'acceptation par le législatif du crédit de réfection de ce chemin.

Le Conseil général a accepté cette réponse à l'unanimité.

II. Réponse à la motion concernant le rapprochement de la commune des Ponts-de-Martel avec les communes voisines

Le groupe Libéral-PPN avait transmis au Conseil communal une motion concernant le rapprochement de la commune des Ponts-de-Martel avec les communes voisines. Il désirait connaître les collaborations actuelles et futures entre les communes de la vallée et demandait au Conseil communal si une fusion était inéluctable, ainsi que la position des communes voisines à ce sujet.

Le Conseil communal, au travers de sa réponse, expliquait au Conseil général qu'il était tout à fait ouvert à une fusion des trois communes de la vallée, alors que les autorités exécutives voisines étaient plus tempérées. Des rencontres regroupant les trois communes concernées ont démontré que d'importantes économies financières n'étaient pas possibles au travers d'une fusion, au contraire d'économies en ressources humaines au niveau des Conseils communaux et généraux.

Le Conseil communal dressait la liste des collaborations existantes et prévues et concluait sa réponse à cette motion en indiquant que l'intensification de collaborations intercommunales mettrait en place naturellement une seule commune dans la vallée.

Le Conseil général a accepté cette réponse à l'unanimité.

III. Convention relative à l'action sociale

Selon les nouvelles lois cantonales sur l'action sociale, les communes avaient l'obligation de se regrouper afin d'obtenir un service social englobant un bassin de population de plus de 8'000 habitants.

Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général acceptait à l'unanimité de se rapprocher de la commune de La Chaux-de-Fonds au niveau social, puisque les conditions proposées permettaient de conserver certaines tâches à l'administration communale des Ponts-de-Martel, au contraire de ce que proposait la commune du Locle.

IV. Demande d'un crédit pour la remise en état de 9 bornes hydrantes

Soucieux des pertes d'eau et surtout de la défense incendie, le Conseil communal proposait au Conseil général un crédit permettant la remise en état de 9 bornes hydrantes datant de plus de 70 ans.

Le Conseil général acceptait cette proposition à l'unanimité.

V. Demande d'un crédit pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Grande rue 16

Suite au départ des locataires, le Conseil communal proposait au Conseil général une rénovation de l'appartement situé au premier étage de l'immeuble de la pharmacie.

Le Conseil général a renvoyé ce rapport au Conseil communal à l'unanimité en demandant plusieurs variantes et que le bâtiment entier soit considéré lors des réflexions.

VI. Demande d'un crédit pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Grande rue 45

Suite au décès de la locataire, le Conseil communal proposait au Conseil général une rénovation de l'appartement situé au rez inférieur de Grande rue 45.

Le Conseil général acceptait cette rénovation à l'unanimité.

VII. Demande d'un crédit budgétaire afin de financer un mandat externe pour l'épuration et le classement des archives communales

Le Conseil général acceptait à l'unanimité le crédit budgétaire proposé par le Conseil communal permettant l'engagement d'une archiviste externe pour le classement des documents de 1982 à 2000.

b) Séance ordinaire du 17 avril 2007

Présidence : Claude Robert

17 Conseillers généraux présents

I. Comptes de l'exercice 2006

Les comptes de l'exercice en question se présentaient de la manière suivante :

Dépenses totales :	fr.	4'793'767.97
Recettes totales :	fr.	4'784'679.46
Excédent de dépenses :	fr.	9'088.51

Ils étaient acceptés à l'unanimité par le Conseil général.

II. Demande d'un crédit de fr. 490'000.- pour effectuer un forage profond à Martel-Dernier

Toujours dans l'optique de trouver de l'eau en suffisance afin que la commune des Ponts-de-Martel soit indépendante et ne doive plus acheter de l'eau, le Conseil communal proposait au Conseil général de ne pas rester sur l'échec de la dernière entreprise mandatée et d'effectuer un nouvel essai de forage aux Combes-Dernier, avec une nouvelle entreprise.

Le Conseil général acceptait cette proposition par 14 voix pour et 2 contre.

III. Demande d'un crédit de fr. 29'800.- destiné à l'installation d'une borne Euro-relais ainsi que d'un point de distribution électrique sur le parking du Centre polyvalent du Bugnon.

Afin d'attirer des touristes dans la commune et palier au manque de possibilité d'hébergement disponible aux Ponts-de-Martel, le Conseil communal proposait la mise en place d'une borne Euro-relais. Profitant des travaux, le Conseil général devait également se prononcer sur la mise en place d'une distribution électrique afin de simplifier l'installation de manifestations occasionnelles sur le parking du Centre polyvalent du Bugnon.

Le Conseil général acceptait ce crédit à l'unanimité.

IV. Nomination du bureau du Conseil général

Sur proposition des partis, le bureau du Conseil général se présentait comme suit, pour la prochaine année :

Président du Conseil général :	Claude Robert
1 ^{er} vice-président :	Didier Barth
2 ^{ème} vice-président :	Yvan Monard
Secrétaire :	Françoise Cartier
Secrétaire adjoint :	Jean-Maurice Kehrli
Questeurs :	Fabienne Benoit Cédric Schwab

c) Séance extraordinaire du 5 juillet 2007

Présidence : Claude Robert

17 Conseillers généraux présents

I. Rapport de la commission scolaire pour l'année 2005/2006

Madame Angèle Durini, présidente de la commission scolaire, présentait son rapport pour l'année 2005/2006 au Conseil général et répondait à diverses questions.

Ce rapport a été accepté par le Conseil général à l'unanimité

II. Demande d'un crédit de fr. 14'000.- pour réfectionner le Chemin des Joux

Etant donné le mauvais état de ce chemin, la sécurité des usagers n'était plus garantie. Le Conseil communal s'était entendu avec les nombreux propriétaires privés sur une grille de répartition financière. Il s'agissait-là d'un progrès historique, puisque depuis des dizaines d'années, un accord n'avait jamais été trouvé.

Le Conseil général acceptait ce crédit à l'unanimité.

III. Demande d'un crédit de fr. 91'500.- concernant la création d'un duplex dans l'immeuble Pury 5

Constatant que les locataires d'appartements de 3 pièces ne restent jamais longtemps dans les mêmes locaux, le Conseil communal proposait au Conseil général de regrouper deux appartements dans l'immeuble Pury 5 afin de créer un duplex et de fidéliser les futurs locataires.

Le Conseil général acceptait tout d'abord à l'unanimité un amendement demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réunir deux appartements sur un même niveau, puis acceptait également à l'unanimité cette demande de crédit.

IV. Initiative communale concernant le maintien du subventionnement du transport des élèves primaires

Suite à la volonté des autorités cantonales de supprimer la subvention du transport des élèves primaires, plusieurs communes avaient déposé auprès du Grand Conseil une initiative communale en faveur du maintien de cette dernière, sous l'impulsion de la commune des Ponts-de-Martel.

Le Conseil général avait accepté cette initiative à l'unanimité.

V. Démission d'un membre du Conseil général (parti Socialiste et libre)

Madame Françoise Cartier annonçait sa démission du Conseil général.

d) Séance extraordinaire du 19 septembre 2007

Présidence : Claude Robert

20 Conseillers généraux présents

I. Vente ou échange d'une parcelle de terrain avec Monsieur Colins Meylan

Le Conseil communal ayant été saisi d'une demande de Monsieur Meylan en vue d'acquérir une partie du terrain situé au nord de la station d'épuration, le Conseil communal proposait au Conseil général deux variantes : soit l'achat par Monsieur Meylan du terrain convoité, soit l'échange avec une partie de ses terres.

Finalement, après plusieurs amendements, le Conseil général acceptait l'échange de terrain par 15 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Il sera notamment question d'acquérir une partie du terrain contenant la source d'eau sulfureuse afin de la promouvoir au niveau du tourisme.

II. Demande d'un crédit de fr. 43'600.- pour le rafraîchissement d'un appartement dans l'immeuble Pury 3

Suite au départ de la locataire de l'appartement situé au 1^{er} étage ouest de Pury 3, le Conseil communal proposait le rafraîchissement de ce dernier, ce qui a été accepté par le Conseil général à l'unanimité.

III. Remplacement d'un membre du bureau du Conseil général (parti Socialiste et libre)

Madame Flavia Maire était nommée tacitement au bureau du Conseil général, en remplacement de Madame Françoise Cartier.

e) **Séance extraordinaire du 11 décembre 2007**

Présidence : Claude Robert

22 Conseillers généraux présents

I. Demande d'un crédit de fr. 37'100.- afin de réfectionner les abords de Pury 5 ainsi que de la montée du chemin menant au terrain de sport

Afin d'offrir aux habitants du quartier des places de stationnement supplémentaires et de rendre l'endroit agréable et attractif, le Conseil communal proposait au Conseil général la réfection des abords de Pury 5.

En parallèle à cela, la réfection de la montée du chemin menant au terrain de sport était également soumise à l'approbation du Conseil général, étant donné les problèmes de ruissellement à cet endroit.

Le Conseil général acceptait ce crédit à l'unanimité.

II. Budget de l'exercice 2008

Le budget de l'exercice en question se présentait de la manière suivante :

Dépenses totales :	fr.	4'962'755.-
Recettes totales :	fr.	4'953'470.-
Déficit présumé :	fr.	9'285.-

Il a été accepté à l'unanimité par le Conseil général.

III. Initiative communale pour le maintien de l'équilibre régional par la péréquation et une meilleure répartition des richesses dans le canton

Sous l'impulsion de la commune de la Chaux-de-Fonds, 27 communes neuchâteloises ont décidé de déposer au Grand Conseil une initiative communale en faveur du maintien de l'équilibre régional par la péréquation et une meilleure répartition des richesses dans le canton.

Le Conseil général acceptait cette initiative par 20 voix pour et une abstention.

Administration générale

Administration communale

Le tri et le classement des archives communales progresse comme prévu et à satisfaction. Cette tâche influence directement les comptes des traitements du personnel administratif et des achats de mobilier et de matériel de bureau.

Au niveau de la photocopieuse du bureau communal, son leasing est arrivé à terme et la seule charge restante est le forfait d'entretien. Il n'est actuellement pas prévu de la changer, puisqu'elle fonctionne à satisfaction.

Les comptes 2007 comprennent l'installation de nouveaux téléphones au bureau communal. Cette modification, ainsi que la résiliation de l'abonnement lié au central téléphonique et à divers raccordements inutilisés a permis, selon les premières estimations, de réduire les coûts de fonctionnement de la téléphonie de l'administration communale de moitié.

1. Sécurité publique

Protection juridique

Justice, divers

Les dédommagements versés à d'autres communes en matière d'état civil sont en nette diminution dû au départ à la retraite de l'officier d'état civil et des restructurations effectuées entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds.

Police

Police locale

Dû à l'hiver 2006-2007 clément, il n'a pas été souvent nécessaire d'amender les automobilistes qui étaient en infraction au niveau du stationnement de leur véhicule. Ceci se répercute automatiquement sur la part relative aux amendes de police.

Police du feu

Compagnie des sapeurs-pompiers

Le montant de la part communale versé au centre de secours est nettement inférieur au budget du fait des restructurations de la ville de La Chaux-de-Fonds.

2. Enseignement

Jardin d'enfants

Ecole infantine

L'effectif pour la rentrée scolaire de août 2007 est de 19 élèves de 4 ans, dont 4 de Brot-Plamboz et 15 élèves de 5 ans, dont 4 de Brot-Plamboz.

Les litiges avec différentes enseignantes de l'école infantine ont malheureusement affecté les comptes "Autres charges du personnel" et "Consultations juridiques".

Ecoles publiques

Ecole primaire

L'effectif pour la rentrée scolaire de août 2007 est de 111 élèves, dont 19 au collège des Petits-Ponts.

Le budget alloué à l'entretien du collège n'a pas été atteint, ce qui compense les nombreux achats de mobilier effectués durant l'exercice 2007 afin d'équiper une classe.

Au niveau du subventionnement du transport des élèves primaires, l'initiative communale acceptée par le législatif et déposée au Grand Conseil a porté ses fruits, puisque la subvention est acquise pour notre commune pour l'exercice 2008.

Ecole secondaire

L'effectif pour la rentrée scolaire de août 2007 est de 89 élèves, dont 2 de Travers, 12 de Brot-Plamboz, 24 de La Sagne et 51 Ponliers.

Le nombre d'élèves de niveau secondaire reste stable.

Une bonne surprise se situe au niveau du compte "Part ESIP, commune des Ponts-de-Martel", puisque moins d'élèves ponliers que prévu ont fréquenté l'école secondaire des Ponts-de-Martel.

Par opposition, plus d'élèves ponliers que prévu ont fréquenté des écoles secondaires d'autres communes, ce qui a une incidence directe sur le compte "Ecolages à d'autres communes".

A noter que le prix de l'élève de degré secondaire, au collège des Ponts-de-Martel, demeure en-dessous de fr. 10'000.-.

3. Culture, loisirs et sport

Sports

Activités générales

Au niveau de l'entretien des places de sport, la partie herbeuse au sud du Centre polyvalent du Bugnon a été totalement drainée, afin de rendre cet espace praticable et éviter d'éventuels soucis d'humidité à l'intérieur du bâtiment.

Le terrain de football des Biolles a subi un traitement indispensable contre les hannetons, puisque ces derniers dévoraient sans cesse les racines d'herbe.

Concernant le chauffage du Centre polyvalent du Bugnon, les coûts incluent déjà les premiers acomptes versés à la société de chauffage à distance.

Le budget concernant les locations du Centre polyvalent du Bugnon peine à être atteint. Le Conseil communal estime que la porte ouverte prévue par le prochain

règlement communal de police concernant l'organisation de matchs au loto pourra combler en partie ce manque.

4. Santé

Service médical des écoles

Les soins dentaires ont été effectués par la caravane dentaire et se sont bien déroulés.

5. Prévoyance sociale

Protection de la jeunesse

Structure d'accueil petite enfance

Le montant de la subvention communale à la crèche "Au P'tit Train d'Vie" est bien inférieure aux prévisions. Cela s'explique par le fait que la crèche accueille beaucoup d'enfants d'autres communes.

Action sociale

Le compte "Part à services sociaux intercommunaux" comporte le montant annuel convenu avec La Chaux-de-Fonds pour sa collaboration avec Les Ponts-de-Martel en matière d'action sociale. Il s'élève à fr. 16'000.-, chiffre correspondant à celui qui avait été annoncé au Conseil général lors la présentation de la convention relative à l'action sociale. Figure également dans ce compte la maintenance de l'application informatique liée à l'action sociale, ainsi qu'un reliquat de frais de fonctionnement des services sociaux du Locle.

Le montant de la part communale à l'aide sociale est malheureusement toujours en progression, malgré une légère diminution du nombre de dossiers ouverts. Il semblerait qu'au niveau cantonal, le nombre de dossier soit stable.

6. Trafic

Routes communales

Les comptes de ce chapitre ont particulièrement été influencés, en 2007, par les absences prolongées d'un cantonnier, pour cause de maladie et d'accident.

Ces absences ont été comblées par Edouard Benoit, que nous profitons de remercier, ainsi que d'aides occasionnelles. Cela explique pourquoi de gros montants ont été remboursés par les assurances.

Au niveau du déneigement par des tiers, bien que l'hiver ait été clément, les forfaits sont tout de même à régler.

La balayeuse intercommunale a subi de nombreuses réparations. Le remboursement de tout ou partie de ces factures est en cours de négociation avec l'ancien propriétaire, la ville de La Chaux-de-Fonds.

7. Environnement

Approvisionnement en eau

Service des eaux

L'été 2007 pluvieux a permis un achat d'eau modéré à la ville de La Chaux-de-Fonds, puisque jusqu'à fin août, le montant d'achat d'eau était de fr. 37'000.-. Malheureusement, l'automne a été plus sec, ce qui a engendré un montant d'achat d'eau pour les trois derniers mois de l'année de fr. 46'000.-.

Par contre, le nombre de mètre-cube d'eau vendu s'est révélé être en-dessous des prévisions. Cela pourrait s'expliquer par cet été pluvieux qui n'a pas nécessité un arrosage supplémentaire des jardins, ou par les températures relativement moyennes, qui n'ont pas demandé au bétail de se ravitailler abondamment en eau.

Afin d'équilibrer ce chapitre, il a été attribué fr. 2'862.45 à la réserve.

Protection des eaux

Afin de supprimer les charges liées au courant réactif, une installation spéciale a été mise en place à la station d'épuration. Ce système donne actuellement entière satisfaction.

Afin d'équilibrer ce chapitre, il a été nécessaire de prélever fr. 25'559.05 de la réserve. Si la tendance ne s'inverse pas, il sera certainement nécessaire de revoir à la hausse la taxe d'épuration.

Traitement des déchets

Autres charges et revenus s/déchets

La différence par rapport au budget que présente le compte "Compostage" provient du fait que la facture annuelle pour le traitement du compost public situé vers les abattoirs n'est parvenue à l'administration communale qu'en 2008. Elle n'a donc pas pu être intégrée aux comptes 2007.

Au niveau de la récupération du papier, les coûts ont augmenté du fait de la collaboration mise en place avec la commune de La Sagne.

Une plus grande quantité de papier ayant ainsi été récupérée, les produits de la vente de ce dernier sont également plus importants.

A noter que le compte "Vente du papier recyclé" a été nouvellement créé, tenant compte de l'ampleur que ce domaine prend depuis la collaboration avec La Sagne.

8. Economie publique

Aucune remarque particulière concernant ce chapitre.

9. Finances et Impôts

Impôts

Fr. 290'000.- de plus que prévoyait le budget ont été récupérés auprès des personnes physiques, ainsi qu'environ fr. 96'000.- pour l'impôt courant 2007, sans que cela n'ait pu être prévu.

Il s'agit du point principal ayant permis un résultat tel que le Conseil communal vous le présente aujourd'hui.

Gérance de la fortune

Intérêts

Concernant le crédit conclu avec Kommunalkredit au taux de 4.84%, il figure pour l'avant-dernière fois dans les comptes communaux, puisqu'il est arrivé à terme et a été remplacé par un crédit au taux de 2.85% dans le même établissement.

Profitant d'un surplus momentané de liquidités, de l'argent a été placé à court terme profitant ainsi d'un taux très favorable. Le résultat de ce placement est visible dans le compte "Bons de caisse et banques".

De manière générale, la situation financière de la commune des Ponts-de-Martel a été analysée par un établissement bancaire qui lui a attribué une très bonne note. Cela est prometteur pour l'avenir et permet d'obtenir des prêts à des taux relativement bas.

Biens du patrimoine financier

Concernant les loyers perçus pour les appartements communaux, le Conseil communal regrette la situation actuelle, puisque de nombreux appartements sont vides, phénomène également observé dans bien des bâtiments privés du territoire communal.

L'étude de réunification d'appartements dans l'immeuble Pury 5 est pratiquement terminée. Ce retard provient du fait que les premières variantes prévues ne sont techniquement pas réalisables et que divers mouvements de locataires ont permis d'envisager de nouvelles options.

Immeubles du patrimoine administratif

Le budget est très nettement dépassé au niveau des amortissements. Cela s'explique par une nouvelle obligation liée au collège. Effectivement, les comptes de l'ESIP ne peuvent pas présenter d'amortissement, puisque l'ESIP ne possède pas de bien ni de fortune.

C'est pour cette raison que le compte 943.331.00 "Amortissements" comporte ce montant élevé, qui est compensé par le loyer facturé à l'ESIP figurant dans le compte 943.427.04 "Loyer collège (ESIP)".

La différence entre ces deux comptes provient des amortissements liés principalement au bureau communal.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

1. Sécurité publique

Police du feu

Compagnie des sapeurs-pompiers

La révision des bornes-hydrantes classées en priorité 1 a été réalisée et la subvention obtenue.

Le Conseil communal a conclu, avec l'entreprise spécialisée, un contrat de maintenance sur 5 ans permettant ainsi la révision des bornes classées en priorité 2.

Il s'agit-là d'investissements prioritaires, afin de garantir à la population des Ponts-de-Martel une défense incendie optimale.

6. Trafic

Routes communales

La réfection du chemin des Joux est terminée et donne entière satisfaction. Les dépenses totales sont visibles dans le compte I620.501.00, alors que la participation de chaque propriétaire concerné figure dans le compte I620.610.00.

8. Economie publique

Tourisme

La borne Euro-relais ainsi que le point de distribution électrique ont été implantés sur le parking du Centre polyvalent du Bugnon et donnent entière satisfaction aux usagers. La subvention cantonale a été obtenue.

CONCLUSIONS

La récupération et les impôts courants des personnes physiques, l'hiver propice en terme de déneigement, le montant restreint d'achat d'eau par la commune ainsi que les charges favorables de l'ESIP sont des éléments majeurs dans l'explication de ce résultat d'exercice.

Le Conseil communal a ainsi pu effectuer des amortissements supplémentaires pour un montant total de fr. 242'053.-, en plus des amortissements courants s'élevant à fr. 352'006.85 et, finalement, obtenir un résultat d'exercice se présentant ainsi :

Total des dépenses :	fr.	5'090'373.50
Total des recettes :	fr.	<u>5'158'467.95</u>
Excédent de recettes :	fr.	68'094.45

Ce bon résultat démontre une fois de plus qu'une politique restrictive et une gestion rigoureuse des dépenses tout au long de l'exercice porte ses fruits, et qu'il est indispensable de poursuivre dans cette voie.

Pour autre preuve, la dette communale de fr. 7'565'360.- s'est abaissée au 31 décembre 2007 à fr. 7'328'700.-, soit une réduction de fr. 236'660.- en une année.

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} avril 2008,

vu la loi sur les communes,

vu le rapport de la commission financière,

sur proposition du Conseil communal

Arrête :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2007, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	5'090'373.50
Revenus	fr.	5'158'467.95
Excédent de revenus	fr.	68'094.45

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	332'515.60
Recettes	fr.	34'609.15
Investissements nets/augmentation	fr.	297'906.45

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier se présentent ainsi :

Dépenses	fr.	79'295.00
Recettes	fr.	0.00
Investissements nets/augmentation	fr.	79'295.00

d) le bilan au 31 décembre 2007

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2007 est approuvée.

Article 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Les Ponts-de-Martel, le 17 avril 2008

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le Président, La secrétaire,

Claude Robert

Flavia Maire